

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DDCT 22 Subventions fonds du Maire (3 000 euros) à 2 associations (19^{ème}) et convention avec 1 association.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 2 associations domiciliées dans le 19^{ème} arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Danube Social et Culturel (9687 / 2015_06652), 49 bis rue du Général Brunet - 75019 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Espace 19, 251, rue de Crimée - 75019 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association Espace 19 (246 /2015_06755).

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (19^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO